

DECLARATION DE PERFORMANCES
N° INDI-DOP038



1. Code d'identification unique du produit type :
INDIMASTIC SANITAIRE

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du RPC :
VOIR EMBALLAGE

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Mastics sanitaires
En 15651-3 :2012 : Type S : CLASSE S1

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
Matériaux de Construction Distribution
203, avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG – France

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
Système 3
Système 3 : pour la réaction au feu

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
IFT Rosenheim GmbH, NB 0757 a réalisé : La détermination du produit type sur la base d'essais de type selon système 3.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
Non applicable

9. Performances déclarées

Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification Technique Harmonisée
Réaction au feu	NPD	EN 15651-3: 2012
Émissions de substances dangereuses	NPD	
Étanchéité à l'eau et à l'air		
La résistance à l'écoulement	≤ 3 mm	
Stabilité dimensionnelle	NPD	
Déformation à la rupture	≥ 25%	
Croissance biologique	0	
Durabilité	Passé	

Conditionnement:
Méthode A

Substrat:
Aluminium
Verre

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : **Mr Eric PETITDEMANGE – Directeur Général MCD**

A Strasbourg, le : **18/03/2014**